



## DOSSIER D'INSCRIPTION

PHOTO

NOM DU SEJOUR :

DATES DU SEJOUR :

**INSCRIPTION : Collectivité (CE ou Mairie, précisez) :**

NOM :

PRENOM :

SEXE : M  / F

Né(e) le :

Nationalité :

**Pour les séjours ski**

Pointure :

Taille :

Poids :

ski  / snow

Niveau : jamais pratiqué  / débutant  / moyen  / confirmé

### IDENTITE DES PARENTS (OU TUTEUR LEGAL)

Autorité parentale : père  / mère  / tuteur  Nom et prénom :

Nom et prénom de la mère :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Portable père :

Portable mère :

Profession père :

Profession mère :

**Email** (à nous communiquer impérativement pour l'envoi des informations) :

### PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ABSENCE PENDANT LE SEJOUR

Nom et prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au séjour retenu et déclare les accepter. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier d'inscription et que le participant ne présente aucune contre-indication (médicale ou sociale) à la vie en collectivité. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités, notamment les randonnées, le camping, les activités nautiques (kayak, voile, ...), les bains de mer et de rivière, les sports collectifs et individuels organisés par l'association. Je m'engage à rembourser à Regards les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes, dont l'avance aurait été faite à mon enfant. L'association Regards n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans ses centres de vacances. J'autorise l'association Regards à utiliser, dans le cadre de ses supports de communication, une photo ou vidéo sur laquelle peut apparaître mon enfant.

Date et signature :

### ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_ déclare accepter me conformer aux règles de vie des centres de vacances (participation aux activités, respect du matériel, des responsables et des autres participants).

Date et signature :

### DOSSIER A NOUS RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE

**Association REGARDS** – 165 Avenue Henry Ginoux – 92120 MONTRouGE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 01 46 38 80 60 ou info@asso-regards.org



Code de l'action sociale et des familles

## Fiche sanitaire de liaison

Enfant :  fille  garçon Date de naissance :  
Nom : Prénom :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.  
Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au

### Séjour et dates :

### I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diptérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres ( <i>préciser</i> )			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.  
Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

### II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ?  oui  non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant*). **Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicamenteuses  oui  non asthme  oui  non  
autres  oui  non

### Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

### III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

**Régime alimentaire :** Sans viande  Sans porc

Allergies alimentaires :

### IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : travail : portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) : Date :



## Mode d'emploi autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs:

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il n'est pas avec une personne ayant l'autorité parentale.

Le document CERFA 15646 doit être complété et signé.

Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- la pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport, en cours de validité
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire **original** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- la photocopie du titre d'identité (passeport ou carte d'identité) du parent signataire du formulaire, valide ou périmé de moins de 5 ans
- la copie du livret de famille (quand le nom de l'enfant et du parent signataire est différent)

**MERCI DE VOUS PRESENTER AU DEPART DU SEJOUR ACCOMPAGNE DE CES TROIS DOCUMENTS, AINSI QUE DE LA CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE**



### AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

**QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?**

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (CERFA n°15646\*01), à remplir puis imprimer.

**Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :**

-  **SA PIÈCE D'IDENTITÉ**  
carte d'identité ou passeport
-  **LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT** signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.





# FORMALITES

## Séjour en Irlande

### **Voici les documents nécessaires au séjour**

- La carte d'identité ou le passeport du participant, **en cours de validité**
- L'autorisation de sortie de territoire **ORIGINALE** (pas de photocopie) avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (et la photocopie de du livret de famille si les noms de l'enfant et du parent qui a signé sont différents)
- La carte européenne d'assurance maladie du participant

**Attention :** pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, un visa peut être nécessaire.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade d'Irlande ou bien auprès de l'association.

Pour information, l'établissement du visa nécessite un délai de 2 mois environ, il coûte 60€, il nécessite un certain nombre de documents (extrait d'actes de naissance, certificat de scolarité, etc.). L'association offre une aide pour établir la demande en ligne et la traduction des documents en anglais.



## Utilisation du téléphone portable et des écrans

« Répondre aux nécessités de rupture avec les rythmes et les habitudes scolaires et familiales » et « Privilégier les besoins d'épanouissement individuel et de socialisation » sont des objectifs majeurs de nos séjours de vacances. Le centre de vacances, milieu de loisirs, est un temps privilégié pour préparer les enfants et les jeunes sur tous les plans, à mieux affronter les problèmes de la vie et à acquérir leur autonomie.

C'est pour cela que nous régulons l'usage du téléphone portable.

Pour le bon déroulement du séjour, il est demandé de respecter les règles ci dessous. Le directeur du séjour est libre de mettre en place un règlement plus restrictif s'il constate des abus de la part du groupe.

- Entre 12 et 14 ans, les téléphones sont ramassés par l'équipe d'animation et sont distribués à un moment de la journée pour que les enfants puissent contacter leurs parents.
- Pour tous, les téléphones seront ramassés après le coucher et seront rendus après le petit déjeuner
- Les téléphones peuvent servir pour prendre des photos pendant les visites et écouter de la musique sur les temps de transports.
- Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées ;
- Les écouteurs ou casques sont rangés lors des visites et activités de la journée ;
- Pour les séjours linguistiques, les téléphones sont interdits pendant les cours sauf si le professeur demande aux jeunes de l'utiliser pour effectuer une recherche.
- Les enfants pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille à des moments définis par l'équipe d'animation.
- En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les animateurs accompagnateurs et non pas les parents. L'information sera, si nécessaire, transmise aux parents par le directeur du séjour
- Avant de publier une photo, une vidéo ou une story sur un réseau social, le jeune devra s'assurer du consentement des autres jeunes figurant sur la publication.
- En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués.

Recommandations : Les objets de valeur tels que les téléphones mobiles, tablettes, jeux électroniques et bijoux, ne sont ni nécessaires ni conseillés. Ni l'association, ni la ville ou le comité d'entreprise, ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, de perte ou de casse.

Signature du Responsable légal

Signature du participant

Association REGARDS

165 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTRouGE – France Tél. : 00 33 1 46 38 80 60 – Fax : 00 33 1 46 44 75 06

Email : [info@asso-regards.org](mailto:info@asso-regards.org)

Membre : UNAF IDF – Office de Garantie des Séjours Linguistiques

Assurance : RCP MAIF / FMS UNAT

Association loi 1901 – Agrément Tourisme n° AG 092 95 0007 – Agrément Jeunesse et Sports 92 JEP 024